



Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2010/2999(RSP)
Résolution sur le rapport de suivi 2010 concernant l'Islande	Procédure terminée
Sujet	
8.20.01 Pays candidats	
Zone géographique	
Islande	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Formation du Conseil	Réunion	Date
Conseil de l'Union européenne	Affaires générales	3060	14/12/2010
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Voisinage et négociations d'élargissement	FÜLE Štefan	

Evénements clés			
14/12/2010	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
06/04/2011	Débat en plénière		
07/04/2011	Résultat du vote au parlement		
07/04/2011	Décision du Parlement	T7-0150/2011	Résumé
07/04/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2999(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0226/2011	24/03/2011	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0150/2011	07/04/2011	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2011)5857/3	19/09/2011	EC	

Le Parlement européen a adopté par 544 voix pour, 29 voix contre et 41 abstentions, une résolution déposée par sa commission des affaires étrangères sur le rapport 2010 sur les progrès accomplis par l'Islande en vue de l'adhésion.

Les députés se félicitent tout d'abord de l'ouverture des négociations d'adhésion avec ce pays et estiment qu'il est essentiel de créer les conditions nécessaires pour mener à bien le processus d'adhésion afin d'en garantir la réussite.

Critères politiques : favorables à l'idée d'accueillir un nouvel État membre possédant une tradition démocratique et une culture civique solides, les députés soutiennent les travaux en cours visant à renforcer le cadre législatif relatif à la liberté d'expression et à l'accès à l'information. Ils approuvent également l'initiative islandaise sur les médias modernes, qui permet à l'Islande et à l'Union européenne de prendre une position forte, sur le plan juridique, pour ce qui est de la protection des libertés d'expression et d'information. Les députés se félicitent par ailleurs de la mise en place de la commission parlementaire mixte UE-Islande en octobre 2010 et sont convaincus que cet organe permettra d'intensifier la coopération entre l'Althingi et le Parlement européen au cours du processus d'adhésion.

Critères économiques : les députés saluent l'accord conclu entre les représentants des gouvernements d'Islande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni sur le dossier Icesave, et notamment la garantie de remboursement des frais engagés pour le paiement de garanties minimales aux déposants des succursales de Landsbanki Islands hf. au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Ils espèrent également qu'il sera mis fin à la procédure d'infraction lancée le 26 mai 2010 par l'autorité de surveillance de l'AELE contre le gouvernement islandais. Parallèlement, les députés se félicitent des mesures prises pour régler les carences institutionnelles affectant le secteur financier ainsi que des progrès accomplis pour renforcer la surveillance et la régulation du secteur bancaire. Ils approuvent la présentation à la Commission du premier programme économique de préadhésion de l'Islande et encouragent les autorités de ce pays à poursuivre la définition d'une stratégie de libéralisation des contrôles des capitaux. Rassurés par les résultats positifs du programme de prêt du FMI, les députés constatent que l'économie islandaise se redresse. Ils prennent note de la position de l'Islande sur l'intégration à la zone euro et font observer que cette ambition pourra se concrétiser lorsque toutes les conditions requises auront été remplies. Les députés constatent parallèlement le taux élevé de chômage en Islande, en particulier chez les jeunes et font observer que l'énergie verte à bon marché et les technologies associées pourraient constituer un élément important de relance de l'économie. Ils se félicitent également du niveau élevé des moyens consacrés par l'Islande à l'éducation et à la recherche-développement.

Aptitude à remplir les obligations découlant de l'adhésion : les députés se réjouissent de constater que ce pays se trouve à un stade avancé de négociations sur de nombreux chapitres. Ils demandent à l'Islande de préparer son intégration à la politique agricole et de développement rural de l'Union. Ils soulignent toutefois la particularité de l'écosystème islandais et invitent la Commission et les autorités islandaises à trouver un accord satisfaisant pour les parties. En ce qui concerne la politique commune de la pêche en cours de révision, les députés demandent que cette question soit abordée de façon constructive notamment en termes de gestion durable des ressources halieutiques. Ils demandent aux autorités islandaises d'adapter leur législation à l'acquis du marché intérieur relatif au droit d'établissement, à la liberté de prestation de services ainsi qu'à la libre circulation des capitaux dans le secteur de la production et de la transformation des produits de la pêche et de continuer les pourparlers constructifs avec l'Union et la Norvège sur le différend des opposants sur la question du maquereau (sur base de propositions réalistes permettant de préserver l'avenir du stock, de protéger et de maintenir les emplois dans la pêche pélagique et d'assurer une pêche viable et durable). Si les députés se félicitent de l'expérience de ce pays dans le domaine des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement, ils relèvent les profondes divergences qui subsistent dans le domaine de la chasse à la baleine (notamment sachant que l'interdiction de la chasse à la baleine fait partie de l'acquis de l'Union). Ils demandent la mise en place de discussions plus larges sur l'abolition de la chasse à la baleine et du commerce des produits dérivés. Les députés prennent parallèlement acte de ce que l'Islande est un État démilitarisé et saluent sa politique étrangère.

Coopération régionale : les députés estiment que l'adhésion de l'Islande à l'Union permettrait d'élargir les perspectives de l'Union de jouer un rôle plus actif et plus constructif dans le nord de l'Europe. L'adhésion de ce pays pourrait notamment consolider la présence européenne au sein du Conseil arctique. Les députés soulignent au passage que l'Union a besoin d'une politique arctique plus efficace et plus coordonnée. En ce sens, l'adhésion de ce pays à l'Union renforcera la dimension nord-atlantique des politiques externes de l'Union.

Opinion publique et soutien à l'élargissement : les députés encouragent les autorités islandaises à élargir le débat public sur l'adhésion à l'Union. Ils invitent la Commission à fournir aux autorités islandaises, si elles en font la demande, une assistance matérielle et technique pour qu'elles soient en mesure d'accroître la transparence et la responsabilité en ce qui concerne le processus d'adhésion et qu'elles puissent organiser, sur l'ensemble du territoire national, une vaste campagne fondée sur des informations factuelles, claires et précises à propos des implications d'une adhésion à l'Union, afin de permettre aux citoyens islandais de voter en connaissance de cause lors du futur référendum sur l'adhésion.